

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt, le 27 janvier, les membres du Conseil communautaire, légalement convoqués le 21 janvier, se sont réunis aux Passerelles à Sainte-Maure de Touraine sous la présidence de Monsieur Christian PIMBERT.

Date de convocation :

21 janvier 2020

Nombre de délégués :

En exercice : 56

Présents : 44

Votants : 49

Etaient présents :

Mme GAUCHER Claudine, M. BLANCHARD Pascal, Mme LECLERC Claudine, M. GABORIAU Serge, M. SCHLOSSER Jean-Louis, M. DUBOIS Philippe, M. PIMBERT Christian, M. COUV RAT Jean-François, M. LEGROS Jean-Jacques, M. BRISSEAU Daniel, M. CAILLETEAU David, M. TALLAND Maurice, M. TESTON Martial, Mme DOZON Danielle, M. THIVEL Bernard, Mme BOUCHAUD-VOLLEAU Valérie, Mme VIGNEAU Nathalie, M. ELIAUME Bernard, M. BRUNET Thierry, M. PINEAU Christian, Mme SENNEGON Natalie, M. DANQUIGNY Pierre-Marie, Mme BILLON Yolande, Mme PAIN Isabelle, M. BLANCHARD Yves, M. POUJAUD Daniel, Mme FONTAINE Denise, M. DUPUY Daniel, M. AUBERT Michel, M. NOVELLI Hervé, Mme BOULLIER Florence, M. FOUQUIER Marc, M. LECOMTE Serge, M. BARILLET Christian, M. CHAMPIGNY Michel, Mme DE PUTTER Murielle, Mme FOUASSE Germina, Mme GOUZIL Lucette, M. LOIZON Jean-Pierre, M. DELALEU Max, M. MARCHE Bernard, M. GERARD François, Mme BACHELERY Chantal, M. BIGOT Eric

Etaient absents :

M. GASPARD Alain, M. MIRALUT Michel remplacé par M. LEGROS Jean-Jacques, M. JOURDAIN Pascal, Mme PIRONNET Jocelyne, Mme BRUNET Dominique remplacée par Mme FONTAINE Denise, M. BASSEREAU Jean-Louis, M. ANDREANI Jean-Pierre, M. FILLIN Alain, Mme VACHEDOR Claire

Pouvoirs :

M. MOREAU Serge à M. BRUNET Thierry, Mme JUSZCZAK Martine à M. PIMBERT Christian, Mme MORIN Françoise à Mme BILLON Yolande, Mme BRABAN Françoise à M. NOVELLI Hervé, Mme JARDIN Frédérique pouvoir à M. AUBERT Michel

Mme BILLON Yolande a été élue secrétaire de séance

M. PIMBERT expose :

Considérant la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national en faveur de l'environnement (dite « Loi Grenelle II),

Considérant l'adoption par la Région Centre le 23 juin 2011 de son Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT), et en particulier son annexe 1 relative au Plan Climat Énergie de la Région Centre,

Considérant les articles R229-51 et L229-26 du Code de l'Environnement définissant le contenu et les modalités d'élaboration des Plans Climat Air Énergie Territoriaux,

Considérant l'arrêté n°12-120 du Préfet de Région en date du 28 juin 2012, portant validation du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) de la Région Centre,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte,

Vu le décret n°2016-849 du 28 juin et l'arrêté du 4 août 2016 définissant le contenu et les modalités d'élaboration des Plans Climat Air Énergie Territoriaux,

Vu le porter à connaissance de l'Etat en date du 4 septembre 2018,

Considérant le lancement d'un Plan Climat Air Énergie Territorial par la Communauté de communes Touraine Val de Vienne (CCTVV), par délibération en date du 23 juillet 2018.

N° : DC_2020_01_24

Annule et remplace la
DC_2020_01_04

**OBJET : Plan Climat Air
Énergie Territorial (PCAET)
de la CCTVV : Arrêt de
projet**

La CCTVV souhaite en effet contribuer en participant directement ou indirectement à la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de ses compétences et en mettant en valeur les bonnes pratiques sur le territoire.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial de la CCTVV proposé est un programme d'actions concret et opérationnel, s'inscrivant dans un projet territorial de développement durable, en cohérence avec les documents cadre tels que le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) à l'échelle du Pays du Chinonais et le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) de la CCTVV.

Ces objectifs réglementaires sont :

1. Réduction des émissions de GES et amélioration des capacités de stockage
2. Adaptation aux conséquences du changement climatique
3. Réduction des consommations énergétiques
4. Production d'énergie renouvelables
5. Amélioration de la qualité de l'air

Ce programme d'actions a été coconstruit avec les élus et les partenaires du territoire lors de 4 sessions d'ateliers :

- Un forum de lancement le 4 avril 2019 présentant la démarche aux élus et partenaires
- Des Ateliers de construction de la stratégie en avril 2019
- Des Ateliers d'identification des actions en juillet 2019
- Des Ateliers de construction des actions en octobre 2019

De plus, les citoyens ont été consultés via une plateforme Web recueillant les avis sur l'ensemble des thématiques du PCAET. Ces avis ont ensuite alimenté le plan d'actions.

Le projet de Plan Climat Air Energie Territorial est constitué de 3 documents :

1. Le diagnostic territorial validé en Comité de Pilotage le 12 mars 2019
2. La stratégie du territoire, sa déclinaison en objectifs stratégiques validée en Comité de pilotage du 20 mai 2019 et le plan d'actions qui en découle, validé en Comité de pilotage du 07 janvier 2020
3. L'évaluation environnementale stratégique, indiquant les impacts du Plan Climat et les moyens de les réduire

La Communauté de communes Touraine Val de Vienne souhaite aujourd'hui arrêter son projet afin de le soumettre aux prochaines étapes réglementaires.

La version définitive du document sera établie à l'issue de cette procédure réglementaire et sera à nouveau soumise à l'approbation du conseil communautaire. Pendant la période de validité du document (6 ans), les actions seront mises en œuvre, suivies et évaluées.

Afin d'assurer une cohérence entre les objectifs du PCAET et les capacités financières de la communauté de communes, les élus retiennent les coûts prévisionnels suivants, sachant que ce sont des moyennes de dépenses annuelles et que chaque action fera l'objet d'un vote budgétaire :

| | FONCTIONNEMENT | | | | INVESTISSEMENT | TOTAL (Fonctionnement + Investissement) |
|------------|---|----------------------------|--------------------|-----------|----------------|---|
| | Dépenses valorisables (ETP : agents communautaires) | Autres dépenses valorisées | Nouvelles dépenses | TOTAL | | |
| Pour 1 an | 75 525 € | 72 000 € (SME) | 7 333 € | 154 858 € | 3 533 € | 158 391 € |
| Pour 6 ans | 453 150 € | 432 000 € | 44 000 € | 929 150 € | 21 200 € | 950 350 € |

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture

le :

Publié

le :

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
Avec 47 voix pour et 2 abstentions :**

- **ARRETE** le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CCTVV tel qu'annexé, dans la limite des dépenses prévisionnelles décrites ci-dessus et sans création de postes nouveaux pour sa mise en œuvre.

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Président,

Christian PIMBERT

*Communauté de Communes
Touraine Val de Vienne
14 Route de Chinon
37220 PANZOULT*